

Paris, le 6 mars 2014

COMMUNIQUE

Relaxe du Bâtonnier d'Istanbul et des 9 membres de son Conseil de l'ordre

Le 24 février 2014 et au terme de la 3^{ème} journée d'audience, le Tribunal de Silivri a relaxé le Bâtonnier Ümit Kocasakal et les 9 membres du Conseil de l'ordre du barreau d'Istanbul.

Ils étaient poursuivis pour avoir « tenté d'influencer le Tribunal » (sic) et encouraient des peines allant de 2 à 4 ans de prison et une radiation du barreau.

Le Bâtonnier avait notamment refusé dans un énième procès de masse de commettre d'office des avocats aux lieu et place d'avocats choisis par les accusés et qui ne pouvaient plus exercer leur mission de défense. Le Bâtonnier avait également défendu ses confrères en dénonçant de nombreuses irrégularités procédurales.

Cette décision de relaxe réjouit tous les avocats turcs mais également les avocats européens et en particulier français qui étaient présents à cette audience, mandatés par la profession.

Le barreau français adresse ses plus sincères félicitations au Bâtonnier Kocasakal et aux membres de son Conseil de l'ordre pour cette issue heureuse et attendue de leur combat pour la défense ordinaire de la profession et des libertés.

Maryvonne Lozachmeur

Vice-Président

Marc Absire

Vice-Président